



# L'ÉGALITÉ

## JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

### DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

*Prix de l'abonnement payable d'avance.*

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Autre-mer.	Un an . . . . .	15 00
	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant E. POSTE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

*Prix des insertions.*

Fait divers . . . . .	1 fr 04
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne. . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

Nous recevons de l'honorable M. Dupont, délégué de la colonie, ancien président du conseil général, la lettre suivante qu'en nous insérons avec plaisir, en regrettant toutefois d'être obligé, par l'abondance des matières, de remettre au prochain numéro la continuation du compte rendu des séances du conseil général.

Usant de notre droit de critique, égal pour tous, nous avons constaté la différence qui existait entre les deux votes opposés du Conseil général ancien et du nouveau, et nous avons indiqué celui à qui nous donnions la préférence.

Nous n'avons aucune raison de refuser de croire que M. Dupont manque de sincérité dans ses explications.

Cela ne change cependant pas notre opinion: à savoir que le conseil qu'il présidait s'était montré peu soucieux des intérêts de la société St. Pierraise de navigation à vapeur, avec qui la Colonie avait passé un contrat lui assurant un privilège, qu'il était équitable de ne pas amoindrir, quand bien même la Colonie eût du souffrir du respect dû, tant moralement que légalement, à l'exécution entière du traité qu'elle avait passé.

Monieur le Directeur-Rédacteur du Journal L'ÉGALITÉ

« Usant de mon droit qui m'est conféré par la loi, je viens en ma qualité d'ancien président du Conseil Général, protester contre les termes dont vous vous êtes servis à l'égard de l'assemblée locale dans votre numéro du 31 mai dernier. « Vous prétendez que le vote du 28 août 1893, relatif à la modification du tarif des taxes de navigation a été dirigé contre le « Pro Patria » et que l'ancien conseil a foulé aux pieds les droits sacrés des nationaux et oublié les services rendus par la Société St-Pierraise de navigation à vapeur.

« Certainement vous n'avez pas lu la délibération du Conseil Général sur cette question, car si vous l'avez lue, votre opinion eut sans doute été toute autre; puisque vous y auriez vu que c'est ce même M. Yon, qui ose venir dire aujourd'hui en public que les prédecesseurs des conseillers en fonctions ont visé d'une façon défavorable le Pro Patria qui a rédigé la proposition de la commission tendant à modifier les droits de navigation; qui l'a soutenue de sa parole com-

me rapporteur; et qu'il a fait adopter par le Conseil.

« En voici la preuve, prise dans le bulletin officiel des séances du conseil Général, session budgétaire de 1893 P. 25.

Art. 2 — Contributions indirectes.

« M. Yon secrétaire-rapporteur dit « que la commission propose de porter « de 1 fr. 35 à 1 fr par tonneau de jauge « le droit de navigation sur tous bâtiments fréquentant la colonie et de ne « faire payer ce droit qu'une fois par année. »

« La commission estime qu'en agissant ainsi, on verra revenir dans notre port, nombre de bateaux, qui l'ont déserter depuis quelque temps et que le paiement des droits à l'entrée des marchandises, compensera cette diminution de taxe. »

« A qui fera t-on croire, je le demande, que M. Yon l'un des membres du Conseil de surveillance de la Société Saint-Pierraise de navigation à vapeur, ait voulu par ce vote, atteindre cette société? « Et s'il n'a pas eu cette pensée, pourquoi la prêter si gratuitement à ceux qui ont émis en même temps que lui, un vote identique au sien? »

6 Feuilleton du Journal L'ÉGALITÉ

## FLEUR D'ABIME

PAR JEAN AICARD

I

Pour la jeune fille, le problème se posait ainsi:

Autant qu'elle en avait pu juger, le comte Paul d'Aiguebelle était un naïf; mais, si naïf qu'il lui parût, ou peut-être même à cause de sa naïveté, il était homme à s'effaroucher, pensait-elle, si elle montrait en sa présence les impa-

tiences et les sincérités qu'elle laissait échapper parfois devant son miroir.

Rien n'est plus difficile à dissimuler que la vérité morale. Elle résiste et triomphé des plus subtils, des plus puissants efforts de l'hypocrisie. Un fait pur et simple, cela peut se cacher encore, mais la nature essentielle d'un être se révèle, en dépit des habiletés les plus attentives par un cri involontaire, par un mot sottement choisi, par un geste à peine indiqué, mal réprimé, imperceptible.

Physiquement, tout bien examiné, des gens à morale commode auraient pu appeler Mlle Déperrier une « fille honnête ». Reste à savoir si le total de beaucoup de péchés véniels, soigneusement additionnés, mérité l'absolution qu'on refuse au grand péché mortel. Son directeur spirituel aurait pu seul répondre à dessus...

et encore ! Elle allait assez souvent « à confesse » pour complaire à telle ou telle de ses pieuses protectrices, — mais au tribunal de la pénitence, elle présentait non sans une intime gaité, de toutes petites notes, toutes légères, et les faisait défiler trop rapidement pour que l'idée d'évaluer la masse de ces innombrables peccadilles pût se présenter à l'esprit de son juge...

Quand à la corruption morale, elle était complète en elle. Et elle en avait pris son parti, après réflexion. C'est même sur cette corruption qu'elle comptait plus que sur toute la ligne, dans la lutte pour la vie.

(A suivre),



« Non, le Pro Patria, n'a pas été visé lors de la révision du tarif des droits de navigation, demandée depuis plusieurs années; et cela est si vrai que les membres de l'assemblée, parents ou amis du Directeur de la Société S.-Pierraise de navigation à vapeur prévenus par le rapport de la commission coloniale, imprimé et distribué plusieurs jours à l'avance, n'ont jugé à propos de faire la moindre objection contre ce projet et ont même poussé l'indifférence jusqu'à ne s'abstenir d'assister à la séance où l'on devait discuter cette question. En effet M. Joseph Clément, Mazier, et Bourget sont portés comme absents le 28 Août. « Permettez-moi en outre, M. le Directeur-Rédacteur, de vous répondre que ceux qui vous avez attaqués aussi injustement ont fait preuve de patriotisme et se sont toujours montrés soucieux des droits de leurs concitoyens, notamment, dans cette même affaire de service postal, puisqu'ils ont accordé, à l'unanimité la préférence à une société française même à un prix beaucoup plus élevé que les offres faites par ses concurrents étrangers.

« Du reste à St-Pierre comme partout, il appartient aux élus de la population d'apprécier ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'intérêt général, or le 28 août dernier, comme le déclarait M. You c'est uniquement dans l'espoir de voir affluer dans notre port les navires étrangers qui font vivre le commerce local, que le conseil a baissé les droits de navigation. « Si l'assemblée actuelle estime qu'il a eu tort, elle n'a qu'à rapporter cette mesure.

« En ce qui concerne l'ingratitude dont aurait fait preuve le Conseil général en négligeant de se souvenir des services rendus par la société du Pro Patria, vous ne pouvez vous refuser à reconnaître qu'à la date du 28 août 1893, il était bien difficile de se montrer reconnaissant de ces services, le vapeur postal étant encore en ce moment dans le bassin de St-Malo !

J'espère que vous voudrez bien insérer ma réponse dans votre prochain numéro de l'Égalité.

Veuillez agréer, Monsieur mes salutations  
J. Dupont,

## CLUB NAUTIQUE

Jeudi dernier avait lieu la réunion de l'assemblée générale de la Société du Club Nautique. Cette société qui a le grand mérite de nous procurer chaque année une des rares fêtes que nous possédions a toujours été et sera toujours assurée de notre sollicitude.

Nous engageons donc vivement ceux de nos lecteurs qui n'en sont pas encore membres, à demander leur inscription sur la liste qui a paru il beaucoup augmenté cette année, en considération sans doute, de la fête de l'an passé et de la superbe tente qui doit être dressée prochainement pour les sociétaires.

Nous insérons avec plaisir dans nos colonnes le compte rendu de cette réunion et les paroles prononcées, par son sympathique et dévoué président.

### COMPTE RENDU

Le 31 mai à 6 heures du soir, l'assemblée générale annuelle du Club Nautique s'est réunie au café de la Bourse. La plupart des membres avait tenu à assister à cette réunion pour bien prouver qu'ils étaient prêts à encourager le comité dans les efforts qu'il fait pour donner tout l'éclat possible aux régates Saint-Pierraises, fête éminemment locale et agréable à la population entière.

Au commencement de la séance, l'honorable président du Club, M. Gazengel a prononcé les paroles suivantes qui ont été frénétiquement applaudies:

« MM. — je vous ai réunis aujourd'hui en assemblée générale pour vous donner la situation financière de la Société et vous rendre compte de ce qui a été fait. L'année dernière, nous avons été assez heureux, favorisés par un temps splendide pour mener à bien nos premières régates qui ont eu lieu, comme vous le savez, au moment où les navires de Guerre étaient mouillés sur rade ce qui a beaucoup contribué à donner plus d'éclat à notre fête. Nous avons été obligés de dépenser un peu plus que nous ne l'aurions voulu, cependant nous avons pu faire 800F. d'économies qui ont été placés à la Banque St-Pierraise.

Monsieur Chuinard, Trésorier de la société, vous donnera, si vous le voulez, la lecture de toutes les dépenses qui ont été faites avec les pièces à l'appui.

Nous avons été aidés par la Chambre de Commerce et la Commission Coloniale, qui nous ont donné la première 700Fr. et la seconde 2500F. nous les en remercions, et nous espérons que cette année elles continueront à nous soutenir dans notre tache.

Ces jours derniers, j'ai demandé au nom de la société, à Messieurs les Conseillers généraux, de vouloir bien nous voter une somme pour nos prochaines régates que nous comptons donner dans le courant du mois de Juillet ou d'Août lorsque les navires de guerre seront ancrés dans notre port.

Messieurs les Conseillers généraux ont pris bonne note de notre demande, ils ont chargé la Commission Coloniale de nous voter les fonds nécessaires, lorsque nous lui aurons donné les ressources dont nous disposons.

Nous espérons que tous les adhérents à la Société, nous resteront fidèles, qu'ils tiendront à honneur d'être comptés parmi les membres du club nautique, et que pas un de ceux qui l'an dernier, en faisant partie, ne donnera sa démission au moment de payer la même somme de 12 Fr. qui plusieurs fois répétée permet à la société du Club Nautique de faire des régates qui font marcher le commerce, amusent les habitants de St-Pierre, population essentiellement maritime si privée de distractions.

Unissons-nous donc tous de cœur, pour que les régates de l'année 1894 surpassent encore celles des années précédentes.

En terminant, permettez-moi de remercier au nom de la société, le comité et Messieurs les commissaires, qui par leur activité et leurs connaissances m'ont rendu la tâche si facile.

VIVE LA FRANCE.

VIVE LA COLONIE!

Vive le Club Nautique!

des

ILES S.-PIERRE et MIQUELON

Plusieurs questions ont été agitées dans cette séance. Après avoir entendu le compte rendu de la situation financière faite par M. Chuinard trésorier et nommé M. Breher secrétaire en remplacement de M. Berriat parti, la société s'est occupée du soin de posséder une tente destinée chaque année à servir à la fête. M. le trésorier a fait remarquer que l'installation de cette tente renouvelée tous les ans coûtait fort cher et qu'il serait préférable d'en faire monter une qui serait la propriété du club nautique et qu'on pourrait édifier chaque année en très peu de temps. L'un des membres de l'assemblée a émis le vœu qu'une démarche soit faite auprès de la municipalité pour obtenir les toiles du marché qui ne servent à rien. La proposition a eu de l'écho, et plusieurs conseillers généraux et municipaux présents à la séance se sont associés en vote favorable émis par l'unanimité des membres présents. Chacun a porté un toast à la santé du Président et à la bonne confraternité qui doit exister entre les membres de la société, en souhaitant que les régates réussissent d'une façon aussi parfaite que l'an dernier.

La date sera fixée ultérieurement par le comité qui espère pouvoir trouver auprès des autorités constituées, des corps élus et de la Chambre de Commerce, l'accueil sympathique qui n'a jamais manqué jusqu'à ce jour.

La fête des régates est si bien entrée dans les mœurs de notre population essentiellement maritime que personne n'hésitera à contribuer aux dépenses de la société dans le but de donner aux habitants de la colonie une distraction aussi intéressante et utile à toutes les branches du commerce.

Espérons en terminant que cette fête Navale sera favorisée par un temps splendide et qu'elle sera au moins l'égale des régates qui ont eu lieu l'an passé. Il est bon d'ajouter que le comité a l'intention de faire en sorte que les régates aient lieu pendant le séjour de l'Amiral, qui, comme ses prédécesseurs, voudra bien, nous l'espérons, ajouter un nouvel éclat à la fête en autorisant les embarcations de son bord et celles des autres navires à courir entre elles.

M. Albert Dolisie qui vient d'être nommé Gouverneur du Congo Français est le neveu de M. Dolisie (Albert) notre ancien chef des travaux. Explorateur qui ne meugage n'ison temps ni sa peine, il recueille aujourd'hui le fruit d'années laborieusement dépensées.

### NOUVELLES DES BANCS

Autant les premiers arrêages s'annonçaient fructueux, autant les derniers laissent à désirer sous le rapport du nombre de poisson pêché.

Il paraît que sur les bancs la morue fait faillite, chassée par le capelan qui a fait invasion. Par suite, les prix ont remonté. A la fin de la semaine dernière on vendait à 16, francs 50 du quintal. Beaucoup de bateaux ont eu à souffrir du dernier coup de vent: perte d'ancres et de maillons de chaînes.



On a bien raison de dire que la mer rend tout ce qu'elle reçoit. On n'a pas oublié le naufrage du « Jaemel ». Parmi les objets apportés à fret, il y avait des fournitures de bureau destinés à M. Bréhier, libraire et papetier à St-Pierre. Or dans le ventre d'une morue de forte taille qu'a-t-on trouvé ? Un porte-plume, une gomme arabique, et un grattoir.

Cette morue ne s'en portait pas plus mal, et, n'était sa voracité qui l'a fait mordre à l'hameçon, elle aurait pu vivre encore beaucoup d'années.

#### INCENDIE.

L'avant dernière nuit, le tocsin et le clairon arrachaient de leur premier sommeil les habitants de St-Pierre. Où était le feu ? Chez Ledreney, disait-on, et on se représentait les doris flambant, les vastes ateliers réduits en cendres, en un mot un incendie *di primo cartello*.

Heureusement, le feu était moins conséquent. Il s'est borné à un petit lavoir, appartenant à un sieur Laurent, charpentier, et quand il a été consumé, tout a été fini. La perte s'élève à 150 fr. et dans ce chiffre faut-il comprendre le linge brûlé des dames Roussel et Tullet.

Rien n'était assuré.

Sur les causes de cet incendie, on est indécis. Cependant comme, d'après les témoins oculaires, le feu a pris par la toiture, on est induit à penser qu'une flamme tombant du tuyau de la cheminée aura communiqué le feu aux bardeaux.

Cette hypothèse est d'autant plus admissible que Madame Laurent qui avait fait sa ronde dans le lavoir vers 8 heures du soir, avait remarqué que le fourneau n'était pas éteint, mais comme il n'y avait aucun débris de bois à côté elle n'avait pas cru devoir s'en préoccuper.

La goëlette « Emilie » a apporté à Saint-Pierre l'équipage naufragé de la goëlette « Marie-Eugène » appartenant à MM. Béchet et Yon laquelle s'est échouée avec bris sur l'île Rouge.

M. Théberge père avait engagé comme domestique le nommé Ollivier (Antoine), âgé de 19 ans, et l'avait envoyé sur sa ferme de Langlade.

Celui-ci ne trouva rien de mieux à faire que de quitter furtivement la ferme en enlevant plusieurs effets d'habillement appartenant au père Theberge.

Sur la plainte de son maître, le domestique infidèle aura un petit compte à régler avec la justice.

*Amicus Pluto, sed magis amica probitas*

Les précautions prises à l'égard du « Vauban » n'étaient pas inutiles. Le neveu du gardien du lazaret a été atteint de varioloïde. Ce cas ayant été signalé à M. le Chef du service de santé, le conseil sanitaire s'est réuni mardi et a décidé que la quarantaine serait prolongée de quatorze jours, à la condition, toutefois, que le personnel médical qui se compose du docteur Cardeillac et de la sœur Césarine ne communiquerait pas avec le malade. Ce laps de temps écoulé le lazaret restera en quarantaine de 40 jours, sous la surveillance et la responsabilité d'un garde sanitaire.

#### CHRONIQUES RIMÉES

Prenez mon ours !

Prenez, prenez mon élixir ;  
Il rajeunit, il ravive.  
Il sait réveiller, dégourdir  
Un loir peinant, une marmotte.  
Brown-Sequard me le composa  
En réunissant les puissances,  
Les virilités, les substances  
Les plus actives. qu'il osa  
Tirer du lapin... Quelle crème !  
Quel suc ! quel goût ! quelle odeur même !...  
Lorsqu'avec moi tu composas  
Divin Brown, ce nectar suprême  
Pour les épisés, les gagas  
Que Vénus condamna au carême,  
Combien de lapins tu fauchas !  
Mais que d'autres tu préparas  
Aux petites dames qu'on aime.  
[ Grâce à ce stimulant extrême ]  
Jusqu'à l'âge le plus tardif !....  
Notre elixir très suggestif  
Ferait d'un Arnolphe un Clitandre,  
D'un Bartholo vouté, poussé  
Un Almaviva jeune et tendre,  
Entreprenant, perspicace,  
Au jeu d'amour toujours actif,  
Allant de Suzanne à Rosine  
Et de Rosine à Marceline...  
Plus n'est besoin de révulsif  
Avec ma douce médecine.  
Grâce à ce savant elixir  
Un Abelard voit revenir  
Les attributs que la nature  
En marâtre [ à cruelle injure ! ]  
Croyait pour toujours lui ravir,  
Cher et merveilleux elixir  
Douce fontaine de Jouvence !  
Source d'ardeur, de renaissance !  
Mon breuvage à tous fait plaisir,  
Veillards, qui tombez en enfance  
Jeunes gens pauvres de semence,  
Buvez, buvez mon elixir !

Godinou-Prométhée,

Une commission spéciale s'est réunie mardi à l'effet d'indiquer les endroits du Barachois les plus propres à être creusés par la drague. Entre autres mesures adoptées par la commission, il y en a une qui rencontrera l'approbation unanime. Il s'agit de faire examiner par un plongeur la passe d'entrée du Barachois pour en déterminer les bosses et les asperités.

Ce plongeur est le capitaine de la goëlette « Marie Joséphine » qui possède un scaphandre. Il fera, en quelque sorte la carte sous-marine du chenal, dont il est important de mesurer mathématiquement la profondeur uniforme.

#### FÊTE-DIEU

Le jour de la fête, à 11 heures, au moment où la procession s'apprêtait à sortir, le temps jusqu'alors incertain se décida pour la pluie. Il fallut rentrer, à la grande désolation des fillettes qui ne demandaient pas mieux que de se montrer dans leurs mousselines blanches. La partie fut remise au dimanche suivant où nos charmantes Saint-Pierraises purent mettre toutes les voiles dehors, car le baromètre ne penchait plus du côté de Satan en colère de ce qu'elles aient renoncé à ses pompes et à ses œuvres !

#### QUEL ÉTAIT LE MOBILE ?

L'enquête qui s'est poursuivie au sujet du peinturlage en vert des maisons X, Y et Z n'a pas donné de grands résultats. On a trouvé le corps du délit : un morceau de serpilière fiché au bout d'un piquet. Mais la serpilière n'a aucune particularité propre à mettre sur la voie ; elle est, d'ailleurs, en assez mauvais état.

L'hypothèse de la vengeance a été écartée. On avait cru tout d'abord à une rivalité féminine, à la jalousie d'une maison similaire exploitant le même genre d'industrie, mais d'autre part, si la malveillance eut été en cause, on n'eut pas choisi la couleur verte qui est celle de l'espérance, mais bien sang-de-bœuf, la livrée ordinaire de ces temples dédiés à Vénus.

Précisément à raison de cette peinture verte, on est en droit de se demander si ces dames, toutes ces dames au salon, n'ont pas voulu se tailler une petite réclame en peignant en vert le logis où elles exercent. On connaît l'histoire d'Alcibiade qui, pour appeler l'attention sur lui, avait coupé la queue de son chien. Le procédé d'Alcibiade n'étant pas dans leurs mœurs, ces dames ont trouvé plus simple de badigeonner la devanture de leur édifice par une couleur vert-tendre qui évoque des idées de feuillage et de bonheur au bord de l'eau.

Si inconsciemment nous sommes tombé dans le piège en relatant un fait divers destiné à faire connaître les maisons X, Y, Z où l'hospitalité se donne et se vend quelquefois, nos lecteurs nous pardonneront. Notre but était désintéressé ; nous dédaignons les petits bénéfices.

L'aviso Le Hussard parti de Haïti, es attendu ici vers le 15 Juin.

Ce bâtiment qui fait partie de la Division des Antilles se mettra à la disposition de M. l'Amiral de Maigret qui l'utilisera sur la côte.

#### OBJETS TROUVÉS

Par le jeune Lapix rue de l'hôpital, un étai à pain,

Par Mlle Fontaine (Rose) rue du Barachois, une ceinture d'enfant et une bague en or

On offre en pur don un splendide chien de Terre-Neuve adulte

S'adresser au bureau du Journal.

Dans sa séance tenue hier, le Conseil d'hygiène a émis le vœu de voir les bateaux-eîtres nettoyés de fond en comble.

Ce serait une excellente mesure. L'eau potable, contenue dans ces eîtres portatives, a des souillures qui tiennent à bien des causes. Le nettoyage de ces cages d'eau s'impose donc, si on veut arrêter la propagation de la fièvre typhoïde, qui décime les équipages des navires banquiers



## IMPRIMERIE et RELIURE

# ÉMILE POSTE

Successeur de M. Albert LEMOINE

**Célérité - Prix très modérés.**

### AVIS

Le syndic de la faillite Cormier informe les intéressés qu'un premier dividende de leur sera versé sitôt que le dernier jugement rendu dans une instance pendante avec le sieur F... sera devenu définitif par l'expiration des délais d'appel ou par sa confirmation par le conseil d'appel de la Colonie. Ce jugement fait rentrer dans l'actif de la faillite une somme supérieure au produit de la vente les immeubles de St-Pierre mais le syndic ne pourra en obtenir la remise des mains du notaire qu'après l'expiration du délai qui précède.

### A VENDRE

Barils vides de schiste, vin, cidre, etc.

On demande à acheter un bureau américain, une bibliothèque, un mobilier de salle à manger et meubles divers.

## Avis Important

Eu envoyant de suite un mandat-poste de 26 francs à la *Liberté Coloniale* (éditeur en chef, M. Irénée BLANC), l'on recevra *franco*, par le retour du courrier, à *titre de prime gratuite*, à son choix; 1<sup>o</sup> ou un joli et solide remontoir en argent, d'une valeur marchande de 40 francs.

2<sup>o</sup> Ou un bon à lots de l'exposition, remboursable par tirage annuel à 25 francs, et dont le gros lot est de 50,000 francs.

Et l'on sera abonné au journal pour un an.

Le nombre des remontoirs est limité à 200, celui des bons de l'exposition à 300, et la dernière date d'expédition au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Adresser immédiatement le mandat-poste à M. l'Administrateur de la *Liberté des Colonies*, 4 rue Nouvelle, Paris.

Saint-Pierre Imp. — E. POSTE,

### PLUS DE DIPHTERIE MÈRES DE FAMILLE

N'ayez aucune crainte lorsque vos enfants seront atteints de cette terrible maladie: Le CROUP, dont la guérison jusqu'alors était jugée comme impossible

*Le Croup, l'Angine, la Diphtérie*

Et tous les maux de gorge, en général sont victorieusement combattus par

### LE SOUFRE ROMAIN REMEDE INFAILLIBLE

surtout dans les cas désespérés et lorsque les autres médicaments n'ont donné aucun résultat.

La composition du Soufre Romain, permet de l'employer comme REMEDE PREVENTIF, lors même que la maladie ne serait ni le Croup ni l'Angine.

Chaque mère de famille soucieuse de sauvegarder la vie de son enfant tiendra à posséder chez elle au moins une Boîte de Soufre Romain, en prévision des attaques subites de Maux de Gorge qu'il est urgent de combattre avec promptitude.

Le Soufre Romain produit récemment découvert, a été appliqué avec le plus *Grand Succès* dans un grand nombre de cas absolument désespérés et a sauvé de la mort *tous les enfants* auxquels il a été appliqué ainsi qu'en témoignent les nombreuses attestations et lettres de remerciements adressées au propagateur de ce remède souverain.

Prix de la boîte, 3 fr. 50

Les demandes doivent être adressées à l'ÉGALITÉ qui dès que les commandes atteindront le nombre de 25 boîtes s'empêtrera de faire venir ce merveilleux produit et de faire profiter ses lecteurs de la réduction qu'elle a pu obtenir.



## DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute société.

DÉTAIL: 3, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS: 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE: 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

## PROLONGATION DE LA VIE

PAR

### L'Elixir Godineau

Par

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE; c'est essentiellement un élément de réparation; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable; ne contenant aucune substance nuisible. Il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative et envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris